



Pension alimentaire suite à une modification de gade

Par **pereira**, le **22/09/2012** à **08:48**

Bonjour,

Mon ex mari ne veut prendre sa fille que les 1.3 et 5ème week end ,il ne la prend plus durant les vacances ,ni le mercredi et ne veut augmenter la pension alimentaire que de 40 euros , sachant que je n ai que 110€ par mois , est ce normal?

Par **cocotte1003**, le **22/09/2012** à **14:11**

Bonjour,soit vous arrive à trouver un accord amiable écrit que vous ferez entériner par le JAF, soit il vous faut saisir le JAF (avec ou sans avocat) pour modifier la garde et la pension alimentaire.il existe un tableau (internet) d'amortissement des pensions sur lequel les juges peuvent se baser. Pour un droit de visite classique, en général la pension se situe au alentours des 10 % du montant des revenusdu débiteur, cordialement